



## Procès-verbal du 21 mars 2022

Une convocation a été adressée par le Président à chaque membre du Comité Syndical le 10 mars 2022. La séance est ouverte à 18 heures 15 à la mairie de LESTIAC-SUR-GARONNE.

**PRÉSENTS :** MM. GUENANT, LAPENNE, CARTEAU, BOYANCE, RAPIN, LARRET, MONCLA, Mmes BREAUD, MARTRET, CASTAING ; MM. GUENANT, CARTEAU, Mme CASTAING (délégués CDC Convergence Garonne pour le service de l'ANC).

**EXCUSES :** Mme SANCIER, MM. CIOTTA, HOUGAS, BOUCHARDEAU, M. HOUGAS (délégué CDC Convergence Garonne pour le service de l'ANC).

**SECRÉTAIRE DE SÉANCE :** M. RAPIN

Le Président informe que par délibération du Conseil Municipal de la Commune de Paillet en date du 21 janvier 2022, Mme Annie CASTAING est élue déléguée titulaire au SIAEPA et remplace Mme Dominique PREVOT, démissionnaire.

### **Délibération 2022-001 – Validation du procès-verbal de la réunion du 13 décembre 2021**

Nombre de membres concernés par la délibération : 18

Après en avoir délibéré, le procès-verbal de la séance du 13 décembre 2021 est adopté par 10 voix pour et 3 abstentions (Mme Bréaud, Mme Castaing, Mme Castaing (délégué CDC Convergence Garonne)).

### **Délibération 2022-002 – Service de l'eau - Approbation du Compte de Gestion 2021**

Nombre de membres concernés par la délibération : 14

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'exercice du budget 2021,

Le Président informe les membres du Comité Syndical que l'exécution des dépenses et des recettes relatives à l'exercice 2021 a été réalisée par le Receveur municipal de Cadillac.

Après vérification, le compte de gestion, établi et transmis par ce dernier, est conforme au compte administratif du SIAEPA de la Région de Langoiran – service de l'eau.

Considérant l'identité de valeur entre les écritures du compte administratif du Président et les écritures du compte de gestion du Receveur municipal, le Comité Syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- Approuve le compte de gestion du Receveur municipal pour l'exercice 2021 du budget principal, dont les écritures sont conformes au compte administratif du SIAEPA pour le même exercice.

- Dit que le compte de gestion visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

### **Délibération 2022-003 – Service de l'eau - Vote du Compte Administratif 2021**

Nombre de membres concernés par la délibération : 14

#### Fonctionnement

Les recettes de fonctionnement s'élèvent à 246 363,15 € : surtaxes (188.468,62 €), subventions en annuités du Département (11.832,89 €), quote-part des budgets annexes (28.628,95 €), amortissements des subventions (17.432,69 €).

Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 172.714,26 € : charges à caractère général (8.977,70 €), charges de personnel et indemnités (28.742,87 €), intérêts des emprunts (18.865,70 €), dotations aux amortissements (116.127,99 €).

Le résultat de l'exercice 2021 en fonctionnement est de + 73.648,89 €. L'excédent de l'exercice antérieur (2020) s'élève à 118.596,05 €. La section de fonctionnement se clôture par un excédent de 192.244,94 €.

Mme Bréaud se demande pour quelle raison a été votée l'augmentation des tarifs de l'eau alors qu'il y a un excédent important. Le Président lui répond que cette hausse est en prévision de travaux lourds que le syndicat doit effectuer très rapidement pour améliorer le rendement du réseau.

#### Investissement

Les recettes d'investissement représentent 212.127,99 € : subvention départementale pour déferrisation de Paillet (96.000 €), amortissement des biens (116.127,99 €).

Les dépenses d'investissement représentent 153.140,65 € : emprunts en capital (129.761,96 €), travaux réalisés pour un montant de 5.946 € (mur de soutènement débitmètre Tabanac), amortissement des subventions en annuités (17.432,69 €).

La section d'investissement fait apparaître un excédent d'investissement de 58.987,34 €. L'excédent de l'exercice antérieur (2020) s'élève à 63.204,44 €. La section d'investissement se clôture à + 122.191,78 €.

Si l'on tient compte des restes à réaliser en dépenses (100.000 €) pour travaux, la section d'investissement se clôture par un excédent de 22.171,78 €

Le Président se retire pour le vote du Compte administratif 2021 du service de l'eau, laissant la présidence au Vice-Président, Monsieur Lapenne.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents, le Comité Syndical adopte le compte administratif 2021 du service de l'eau.

#### **Délibération 2022-004 – Service de l'eau - Affectation du résultat 2021**

Nombre de membres concernés par la délibération : 14

Il est proposé l'affectation du résultat de la section de fonctionnement de la façon suivante :

<b>Résultat de la section de fonctionnement à affecter</b>		
Résultat de l'exercice	excédent	73 648,89
Résultat reporté de l'exercice antérieur (ligne 002 du CA)	excédent	118 596,05
Résultat de clôture à affecter	<b>excédent</b>	<b>192 244 ,94</b>
Besoin réel de financement de la section d'investissement		
<b>Résultat de la section d'investissement de l'exercice</b>		
Résultat reporté de l'exercice antérieur (ligne 001 du CA)	excédent	58 987,34
Résultat comptable cumulé	<b>excédent</b>	<b>122 191,78</b>
Dépenses d'investissement engagées non mandatées		100 000,00
Recettes d'investissement restant à réaliser		-
<b>Solde des restes à réaliser</b>	<b>déficit</b>	<b>100 000,00</b>
Résultat d'investissement	excédent	22 191,78
Affectation du résultat de la section d'exploitation - résultat excédentaire		
En couverture du besoin réel de financement dégagé à la section d'invest. (recette budgétaire au compte R 1068)		-
En excédent reporté à la section d'exploitation (recette non budgétaire au compte 110/ligne budgétaire R.002 du budget N + 1)		122 191,78

Transcription budgétaire de l'affectation du résultat :

<b>section de fonctionnement</b>		<b>section d'investissement</b>	
<i>dépenses</i>	<i>recettes</i>	<i>dépenses</i>	<i>recettes</i>
	excédent reporté R002		excédent reporté R001
	192 244,94		122 191,78

Cette proposition d'affectation du résultat 2021 est approuvée à l'unanimité des membres présents.

## Délibération 2022-005 – Service de l’assainissement collectif - Approbation du Compte de Gestion 2021

Nombre de membres concernés par la délibération : 14

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'exercice du budget 2021,

Le Président informe les membres du Comité Syndical que l'exécution des dépenses et des recettes relatives à l'exercice 2021 a été réalisée par le Receveur municipal de Cadillac.

Après vérification, le compte de gestion, établi et transmis par ce dernier, est conforme au compte administratif du SIAEPA de la Région de Langoiran – service de l’assainissement collectif.

Considérant l'identité de valeur entre les écritures du compte administratif du Président et les écritures du compte de gestion du Receveur municipal, le Comité Syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- Approuve le compte de gestion du Receveur municipal pour l'exercice 2021 du budget principal, dont les écritures sont conformes au compte administratif du SIAEPA pour le même exercice.
- Dit que le compte de gestion visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

## Délibération 2022-006 – Service de l’assainissement collectif - Vote du Compte Administratif 2021

Nombre de membres concernés par la délibération : 14

### Fonctionnement

Les recettes de fonctionnement s’élèvent à 555.398,14 € : surtaxe (373.154,24 €), subventions du Département et de l’Agence de l’eau (15.132,06 €), PFAC (114.240 €).

Les dépenses de fonctionnement s’élèvent à 292.322,49 € : charges à caractère général, intérêts des emprunts, quote-part des dépenses communes aux 3 budgets réglées par le budget de l’eau et dotations aux amortissements.

Le résultat de l’exercice en fonctionnement est de + 263.075,65 €. L’excédent de l’exercice antérieur (2020) s’élève à 569.658,41 €. La section de fonctionnement se clôture par un excédent de 832.734,06 €.

### Investissement

Les recettes d’investissement représentent 173.669,76 € (amortissement des biens).

Les dépenses d’investissement représentent 264.955,77 € : emprunts en capital (212.083,93 €) et l’amortissement des subventions en annuités (52.871,84 €).

La section d’investissement fait apparaître un déficit de l’exercice 2021 de 91.286,015 €. L’excédent de l’exercice antérieur (2020) s’élevait à 257.789,75 €.

La section d’investissement se clôture avec un excédent cumulé de 257 789,75 €.

Si l’on tient compte du résultat cumulé des deux sections, l’exercice 2021 se clôture à + 166.503,74 €.

Les restes à réaliser s’élèvent à – 100 000 €.

Le Président se retire pour le vote du Compte administratif 2021 du service de l’assainissement collectif, laissant la présidence au Vice-Président, Monsieur Lapenne.

Après en avoir délibéré, et à l’unanimité des membres présents, le Comité Syndical adopte le compte administratif 2021 du service de l’assainissement collectif.

## Délibération 2022-007 – Service de l’assainissement collectif - Affectation du résultat 2021

Nombre de membres concernés par la délibération : 14

Il est proposé l’affectation du résultat de la section de fonctionnement de la façon suivante :

<b>Résultat de la section de fonctionnement à affecter</b>		
Résultat de l’exercice	excédent	263 075,65
Résultat reporté de l’exercice antérieur (ligne 002 du CA)	excédent	569 658,41
Résultat de clôture à affecter	<b>excédent</b>	<b>832 734,06</b>
Besoin réel de financement de la section d’investissement		
<b>Résultat de la section d’investissement de l’exercice</b>	déficit	91 286,01
Résultat reporté de l’exercice antérieur (ligne 001 du CA)	excédent	257 789,75
Résultat comptable cumulé	<b>excédent</b>	<b>166 503,74</b>
Dépenses d’investissement engagées non mandatées		100 000,00

Recettes d'investissement restant à réaliser		-
<b>Solde des restes à réaliser</b>	<b>déficit</b>	<b>100 000,00</b>
Résultat d'investissement	excédent	66 503,74
Affectation du résultat de la section d'exploitation - résultat excédentaire		832 734,06
En couverture du besoin réel de financement dégagé à la section d'invest. (recette budgétaire au compte R 1068)		-
En excédent reporté à la section d'exploitation (recette non budgétaire au compte 110/ligne budgétaire R.002 du budget N + 1)		166 503,74

Transcription budgétaire de l'affectation du résultat :

section de fonctionnement		section d'investissement	
dépenses	recettes	dépenses	recettes
	excédent reporté R002		excédent reporté R001
	832,734,06		166,503,74

Cette proposition d'affectation du résultat 2021 est approuvée à l'unanimité des membres présents.

#### **Délibération 2022-008 – Service de l'assainissement non collectif - Approbation du Compte de Gestion 2021**

Nombre de membres concernés par la délibération : 14

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'exercice du budget 2021,

Le Président informe les membres du Comité Syndical que l'exécution des dépenses et des recettes relatives à l'exercice 2021 a été réalisée par le Receveur municipal de Cadillac.

Après vérification, le compte de gestion, établi et transmis par ce dernier, est conforme au compte administratif du SIAEPA de la Région de Langoiran – service de l'assainissement non collectif.

Considérant l'identité de valeur entre les écritures du compte administratif du Président et les écritures du compte de gestion du Receveur municipal, le Comité Syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- Approuve le compte de gestion du Receveur municipal pour l'exercice 2021 du budget principal, dont les écritures sont conformes au compte administratif du SIAEPA pour le même exercice.

- Dit que le compte de gestion visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

#### **Délibération 2022-009 – Service de l'assainissement non collectif - Vote du Compte Administratif 2021**

Nombre de membres concernés par la délibération : 14

Les dépenses de l'exercice 2021 s'élèvent à 17 060,79 € : prestations de contrôles de l'ANC par la SAUR (3 690,76 €), honoraires Socama Ingénierie et Icare (6 513,60 €), la quote-part des dépenses communes aux 3 budgets réglées par le budget de l'eau et des provisions pour créances douteuses.

Les recettes s'élevant à 4 080 € correspondent à des participations des particuliers pour les contrôles de conception ou de bon fonctionnement de l'assainissement non collectif.

Le résultat de l'exercice 2021 présente un déficit de 12 980,79 €. L'excédent de l'exercice antérieur (2020) s'élève à 34 785,10 €. La section de fonctionnement se clôture par un excédent de 21 804,31 €.

Le Président se retire pour le vote du Compte administratif 2021 du service de l'assainissement non collectif, laissant la présidence au Vice-Président, Monsieur Lapenne.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents, le Comité Syndical adopte le compte administratif 2021 du service de l'assainissement non collectif.

**Délibération 2022-010 – Service de l’assainissement non collectif - Affectation du résultat 2021**

Nombre de membres concernés par la délibération : 14

Il est proposé l’affectation du résultat de la section de fonctionnement de la façon suivante :

<b>Résultat de la section de fonctionnement à affecter</b>		
Résultat de l’exercice	déficit	12 980,79
Résultat reporté de l’exercice antérieur (ligne 002 du CA)	excédent	34 785,10
Résultat de clôture à affecter	<b>excédent</b>	<b>21 804,31</b>
Besoin réel de financement de la section d’investissement		
<b>Résultat de la section d’investissement de l’exercice</b>		
Résultat reporté de l’exercice antérieur (ligne 001 du CA)		
Résultat comptable cumulé		
Dépenses d’investissement engagées non mandatées		
Recettes d’investissement restant à réaliser		-
<b>Solde des restes à réaliser</b>		
Résultat d’investissement		
Affectation du résultat de la section d’exploitation - résultat excédentaire		21 804,31
En couverture du besoin réel de financement dégagé à la section d’invest. (recette budgétaire au compte R 1068)		-
En excédent reporté à la section d’exploitation (recette non budgétaire au compte 110/ligne budgétaire R.002 du budget N + 1)		21 804,31

Transcription budgétaire de l’affectation du résultat :

<b>section de fonctionnement</b>		<b>section d’investissement</b>	
dépenses	recettes	dépenses	recettes
	excédent reporté R002		
	21 804,31		

Cette proposition d’affectation du résultat 2021 est approuvée à l’unanimité des membres présents.

**Délibération 2022-011 – Diagnostic permanent et diagnostic périodique des réseaux de collecte et des unités de traitement – demande de subvention**

Nombre de membres concernés par la délibération : 14

Confronté à des problèmes récurrents d’intrusions d’eaux parasites dans ses réseaux de collecte des eaux usées, il a été demandé à SOCAMA Ingénierie d’établir un avant-projet de mise en œuvre d’un diagnostic permanent des débits et volumes collectés, de façon à parfaire sa connaissance des réseaux et répondre à l’exigence réglementaire en termes de diagnostic des réseaux.

Ce diagnostic porte sur les systèmes d’épuration des Communes de LANGOIRAN, LESTIAC SUR GARONNE, LE TOURNE, PAILLET et TABANAC : STEP de LESTIAC SUR GARONNE et de LE TOURNE.

Le syndicat avait réalisé en 2008-2009 un premier diagnostic de ses réseaux et ouvrages. Ce diagnostic a été exploité pour effectuer des mises en conformité des défauts constatés.

Dans le but de préciser son champ d’action et dans le cadre de la lutte contre les eaux parasites, le SIAEPA a décidé de mettre en place un diagnostic permanent du réseau d’assainissement de ces communes. Ainsi il sera possible de surveiller la réactivité des secteurs aux évènements pluviaux ainsi que l’influence des marées et de détecter plus précisément les secteurs sensibles aux intrusions d’eaux parasites.

En parallèle de la mise en place des appareillages servant au diagnostic permanent, une étude diagnostique périodique des systèmes de collecte et de traitement sera lancée afin de répondre à la mise en demeure émanant de l’Etat.

Après en avoir délibéré, et à l’unanimité des membres présents, le Comité Syndical décide :

- de faire réaliser le **diagnostic permanent et diagnostic périodique des réseaux de collecte et des unités de traitement**,
- de demander à l'Agence de l'Eau Adour Garonne et au Département de la Gironde une subvention aussi élevée que possible,
- de donner tous pouvoirs au Président pour signer toutes les pièces nécessaires au règlement de cette affaire.
- d'inscrire les crédits nécessaires au budget 2022 de la collectivité.

## Délibération 2022-012 – Débat d'orientation budgétaire

Nombre de membres concernés par la délibération : 14

Le débat d'orientation budgétaire représente une étape essentielle et obligatoire de la procédure budgétaire des syndicats mixtes. Il doit permettre d'informer les élus sur la situation financière du syndicat, préalablement au vote du budget primitif qui interviendra début avril 2022.

### Service de l'eau :

Résultat de clôture de l'exercice 2021 : excédent de 314 436,72 €, soit :

- excédent de la section de fonctionnement de 192.244,94 €.
- excédent de la section d'investissement de 122.191,78 €.

### Point sur la dette :

L'annuité est de 145 508,28 € en 2022, soit 127 540,75 € en capital et 17.967,53 € en intérêt. Elle baisse fortement à partir de 2023 (96 867,87 €).

Le capital restant dû est de 746.579,79 € en 2022 ; il sera de 619.039,04 € en 2023.

### Prévisions de recettes :

Le tarif du M3 d'eau a été porté à 0,41 €/m3 pour 2022, soit une augmentation de 5% par rapport à 2021 ; l'abonnement reste inchangé à 21 €/an.

Les recettes attendues sont estimées en 2022 à **197.297,88 €** (abonnement : 68 817 € et vente d'eau 128 480 €).

Les dépenses de fonctionnement : les dépenses ne devraient pas trop évoluer par rapport à 2021 : Maintenance informatique (augmentation liée à un changement de logiciel de comptabilité), prime d'assurances, honoraires, téléphone, indemnités, intérêts des emprunts ...

### Programme des travaux eau pour 2022 :

travaux	cout HT	délais	Aide Département	Aide Agence de l'eau
Renouvellement du réseau d'eau à Rouquey à Tabanac en raison de la création d'un Tourne à gauche	100 000,00		pas d'aide départementale en 2022	
Diagnostic eau	30 000,00	2022-2023		Aide possible
Audit de l'exploitation imposé par le SAGE Nappes Profondes (étude non clairement définie)				
Programme départemental FARR (fonds d'aide au renouvellement des réseaux) pour les réseaux les plus fuyards.	550 000,00			-
Agrandissement périmètre de la sectorisation aux communes de Paillet et Villenave de Rions	50 000,00			Aide possible
D'autre part, la DDTM demande la mise en place d'une sous-sectorisation		2022-2023		
<b>Etude de la</b> mise en place d'un dispositif de réduction et régulation de pression afin de réduire les pertes en distribution		2022-2023		
Diagnostic du forage de Paillet (le forage remonte des boues et de la terre)	12 000,00	2022 URGENT		
Diagnostic Administratif du forage de Langoiran	12 000,00			
Bourg de Capian : travaux de voirie en cours – prévoir mise à niveau des bouches à clés				
CAB Le Tourne & Langoiran : Suez doit anticiper l'enquête terrain, notamment pour détecter les réseaux fuyards.				

### **Service de l'assainissement collectif :**

Résultat de clôture de l'exercice 2021 : excédent de 999 237,80 €, soit :

- excédent de la section de fonctionnement de 832 734,06 €.

- excédent de la section d'investissement de 166 503,74 €.

#### Point sur la dette :

L'annuité est de 263 874,07 € en 2022, soit 206 627,70 € en capital et 57 246,37 € en intérêt. L'annuité sera en légère augmentation en 2023 (274 118,12 €) et baissera fortement en 2024 (201 153,72 €).

Le capital restant dû est de 2 004 248,07 € en 2022 ; il sera de 1 797 276,47 € en 2023.

#### Prévisions de recettes :

Le tarif du M3 assaini a été porté à 2.11 €/m3 pour 2022, soit une augmentation de 1,4% par rapport à 2021 ; l'abonnement reste inchangé à 21 €/an.

Les recettes attendues sont estimées en 2022 à **365 363,94 €** (abonnement : 42 420 € et vente d'eau 322 943,94 €).

Les dépenses de fonctionnement : les dépenses ne devraient pas trop évoluer par rapport à 2021 : honoraires, intérêts des emprunts ...

#### Programme des travaux assainissement pour 2022 :

travaux	coût HT	délais	Aide Département	Aide Agence de l'eau
Station d'épuration de Lestiac-sur-Garonne – plateforme à remplacer			pas d'aide départementale en 2022	
poste de refoulement principal de Paillet : H2S – remise en état par un matériau composite	50 000,00			
Tranche assainissement Lotissement Castaing Capian	190 000,00			
déplacement du réseau d'assainissement collectif à Rouquey - Tabanac en raison de la création d'un Tourne à gauche	12 500,00			
diagnostic permanent et actualisation du diagnostic périodique	250 000,00			Aide possible
Système bennes filtrantes (proposition SUEZ)				

### **Service de l'assainissement non collectif :**

Budget de fonctionnement uniquement.

Les prestations de la SAUR dans le cadre des contrôles de conception et de bon fonctionnement des installations, l'établissement du RPQS et l'assistance technique représentent les dépenses principales du service.

Les prestations contrôles de l'ANC facturées aux abonnés selon les tarifs décidés par les élus en 2021.

#### **Délibération 2022-013 – convention FREE pour l'implantation d'équipement sur le Château d'eau de Tabanac**

Nombre de membres concernés par la délibération : 14

L'opérateur FREE Mobile a contacté le Syndicat, la Commune de Tabanac et SUEZ pour l'implantation d'une antenne sur le Château d'eau de Tabanac.

En contrepartie, l'opérateur propose de verser un loyer annuel :

- Mairie de Tabanac : 1.505 € TTC

- SIAEPA Langoiran : 1.505 € TTC

- SUEZ : 3.610,80 € TTC

La convention d'autorisation d'occupation du site est prévue pour une durée de 12 ans avec une réactualisation du loyer de 1% tous les ans. Elle pourra être reconduite tacitement par période de deux années.

Il est demandé au Comité Syndical approuver le projet de convention et autoriser le Président à signer la convention.

La commune Langoiran a passé il y a quelques années une convention avec Free. Les élus ont étudié la proposition de convention et indique que le taux de réactualisation de 1% est faible. Il pourrait être porté, comme pour la commune de Langoiran, à 2 %. D'autre part, ils estiment que le loyer proposé est trop faible et pourrait être augmenté de 3.000 € soit 1.000 € pour chacune des parties.

Enfin, M. Boyancé souligne qu'en page 7, il est fait mention d'honoraires d'avoués. Depuis 2012, la profession d'avoué a disparu.

Les élus chargent le Président de demander à FREE de revoir sa proposition de convention.

## Questions diverses

### Litige Haux

Le Président informe le comité qu'une première rencontre de médiation s'est tenue le 11 mars dernier. La prochaine aura lieu le 1<sup>er</sup> avril 2022.

M. Boyancé demande si les frais de procédure ont été intégrés dans la négociation avec Haux.

Le président répond que la négociation s'est portée uniquement sur la dette d'eau.

Il est demandé au président de négocier également le remboursement des frais de procédure par la commune de Haux.

Un point sera effectué concernant le total des honoraires et de la participation de l'assurance du syndicat aux dépenses d'honoraires.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 heures 30.

GUENANT Pierre	CARTEAU Roger	BREAUD Fanny	MARTRET Marion	RAPIN Christian
CIOTTA Bruno (excusé)	LAPENNE Serge	BOYANCÉ Jean-Pierre	MONCLA Lionel	SANCIER Cédric (excusée)
BOUCHARDEAU Christophe (excusé)	LARRET Jérôme	CASTAING Annie	HOU GAS Daniel (excusé)	